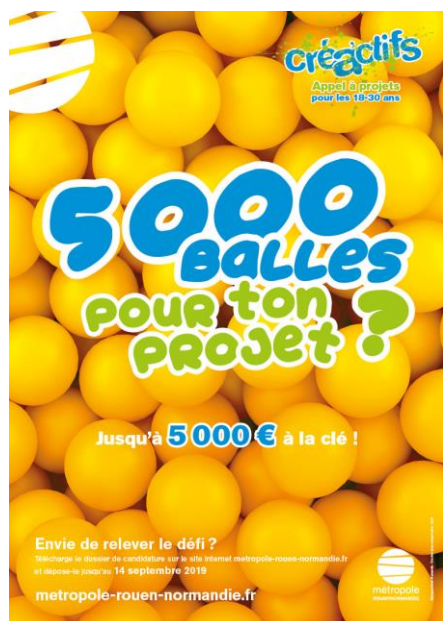


Jeudi 2 mai 2019

Concours Créactifs 2019/2020 : à vos candidatures !

Le concours Créactifs est désormais LE rendez-vous incontournable pour tous les jeunes entre 18 et 30 ans, résidents sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et qui ont un projet novateur en tête ! Il a déjà permis la création de 57 entreprises sur le territoire. La 11^e édition du concours est désormais ouverte. Les jeunes souhaitant candidater ont jusqu'au 13 septembre pour déposer leurs dossiers. Afin de soutenir l'innovation en matière de services sur le territoire métropolitain, le jury pourra décider de faire bénéficier certains projets lauréats d'une « aide complémentaire » qui se traduira par le financement, par la Métropole, d'une vidéo promotionnelle.



Depuis sa création en 2009, la Métropole porte ce concours qui récompense les projets en lien avec les compétences de la collectivité et qui s'inscrivent dans une démarche de protection de l'environnement ou de développement durable.

Son objectif est de permettre aux jeunes lauréats de concrétiser leurs projets grâce à une aide financière de la Métropole pouvant atteindre 5 000 €.

La jeunesse est un axe transversal du Contrat de Ville. La Métropole peut attribuer une prime supplémentaire d'un montant de 2 500€ aux lauréats habitant un quartier prioritaire de la ville* ou portant un projet ayant un impact direct sur ces quartiers.

La Métropole pourra également décider d'attribuer une « aide complémentaire » aux lauréats porteurs de projets innovants en matière de services. Il s'agira de la réalisation d'une vidéo promotionnelle produite par une entreprise audiovisuelle. Elle est à réaliser dans le mois de la nomination en tant que lauréat.

Pour participer, il faut se procurer un dossier de candidature :
> en se rendant à la Métropole
Le 108
108 allée François Mitterrand à Rouen
> ou en le téléchargeant sur www.metropole-rouen-normandie.fr.

Les dossiers sont à déposer jusqu'au 13 septembre 2019.

Les 10 éditions de Créactifs en chiffres

91 projets financés
dont 35 projets cofinancés par la CDC

57 créations d'entreprises

Aides versées :

398 924,25 € pour la Métropole Rouen Normandie
115 000 € pour la Caisse des Dépôts

* Les 16 quartiers prioritaires sont répartis sur 14 communes. Ils représentent une population de 47 781 habitants. Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie ont été retenues les quartiers prioritaires qui se trouvent sur les communes de : Bihorel, Canteleu, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen. Les 9 territoires de veille active que compte le territoire de la Métropole sont répartis sur 4 communes : Caudebec-lès-Elbeuf, Deville-lès-Rouen, Grand Quevilly et Oissel.

Contact

Marion FALOURD
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 12 23 16 / 06 16 21 38 54
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr